

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : IRIART Jean Pierre, CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa, UTHURRY Dominique, IRIART Hélène, DUBOIS Beatrix, ELICABE Nicolas, ELICABE Yves, ELISSONDO Annie, PARADIS Sébastien, SALLABERRY Alexis, UTHURRY Jean

Absents excusés : ELICABE Nicolas, PARADIS Sébastien

Secrétaire de séance : UTHURRY Jean

❖ Programme réhabilitation fronton d'Abense

Suite à la décision du Conseil Municipal de lancer un appel d'offres concernant l'aménagement de l'espace public du fronton, deux réponses sont parvenues et ont été analysées par le service ingénierie de la CAPB.

S'il s'avère que l'une des offres est à priori insuffisante en terme technique et que l'autre prévoit un taux de rémunération trop élevé (28% !), l'analyse fait apparaître également que le périmètre du projet n'est pas assez précis - notamment au niveau de l'évaluation du coût de l'opération - et que donc il est à réétudier.

Le maire propose donc au conseil de déclarer l'appel d'offres sans suite. Il s'agira ensuite de relancer une étude plus précise.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

❖ Projet réfection pont sur l'Aphura

Résultat appel d'offres concernant les travaux de consolidation : trois entreprises ont candidaté : Sté NGE, Sté FREYSSINET et Sté HASTOY.

L'analyse des offres, suite à une demande de complément d'information par le maître d'œuvre, ne sera proposée qu'à la fin du mois de septembre.

❖ Adressage

- Le projet

La dénomination des voies sur la commune et la numérotation des adresses sont sur le point d'aboutir. Il est toutefois nécessaire d'ajuster la liste des voies au niveau des petites rues d'Abense en rajoutant :

- Chemin Etxartea : entre la maison Maitenaenea et la maison Bidartea
- Chemin Iribarne : entre la maison Salaberria et la maison Iribarnea

Il est donc nécessaire que le conseil délibère à nouveau pour valider la liste définitive des noms des voies.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

- Devis commande et pose des panneaux

Un devis a été demandé à l'entreprise Ticket Print de Tardets (Jean Paul Irigoyen) sur la base de 81 panneaux de voirie à installer, 77 supports et 218 panneaux de numérotation des adresses.

Le montant s'élève à 21 465€ TTC. Ce montant prévoit la pose de la moitié des panneaux par un prestataire, le reste sera fait par une équipe de volontaires. Ceci afin d'alléger la facture, car la pose de la totalité des panneaux s'élèverait à près de 10 000€.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

❖ Mise en place d'une taxe sur les logements vacants (THLV)

Le maire informe le conseil municipal qu'il travaille actuellement avec les services de la direction Finances de l'Agglomération Pays Basque sur l'optimisation de la fiscalité communale. En effet, il est devenu nécessaire de procéder à une remise à jour du classement de certaines habitations et une revue des logements vacants.

Concernant le type de logements, le maire rappelle qu'ils sont classés en huit catégories : 1-grand luxe, 2-luxe, 3-très confortable, 4-confortable, 5-assez confortable, 6-ordinaire, 7-médiocre et 8-très médiocre. Le travail mené avec les services de la CAPB porte sur les catégories 7 et 8. Il s'agit de savoir si ces logements doivent rester dans leur niveau de classement ou, s'ils ont fait l'objet de travaux de rénovation, ils doivent changer de catégorie.

Concernant les logements vacants, le maire en précise la définition fiscale : « logement à usage d'habitation inoccupé depuis au moins un an, au premier janvier de l'année d'imposition. Ce logement doit être habitable (clos et couvert), et pourvu du confort minimum (eau courante, sanitaire, électricité), mais vide de tout meuble ou présenter un mobilier insuffisant pour en permettre l'habitation ».

L'administration fiscale donne une liste de 25 logements vacants sur la commune. Or, il s'avère que certains d'entre eux ne remplissent pas les critères d'un logement vacant. Il est donc nécessaire de faire un toilettage de cette liste.

Par ailleurs, les services de la CAPB ont informé les communes sur la possibilité de mettre en place une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). Ceci afin d'inciter les propriétaires à remettre, dans la mesure du possible, ces logements sur le marché (vente ou location). En effet, à l'heure ou beaucoup de nos jeunes peinent à trouver un logement, il devient nécessaire de mobiliser tout le potentiel disponible en la matière. Par ailleurs, cela permettrait de redynamiser les centres-bourgs.

La taxe mise en place serait du même niveau que celle appliquée à une résidence secondaire. Elle doit être votée avant le 1^{er} octobre de l'année N pour mise en application en N+1.

Il est précisé que, tant pour les catégories de logements étudiés que pour les logements vacants, un questionnaire sera envoyé par les services fiscaux à tous les propriétaires concernés afin qu'ils réactualisent les données liées à ces habitations.

Le maire lance le débat sur la mise en place d'une THLV.

Après discussion, le maire propose de repousser la mise en place de cette taxe à l'année prochaine. Cela donnera le temps d'une part, d'établir une liste plus exhaustive des logements vacants et, d'autre part, d'avertir les propriétaires concernés que la taxe sera effective en 2024. *Accord du Conseil Municipal à l'unanimité*

❖ Divers

➤ Matériel communal :

Suite au départ à la retraite d'André Lassalle et son remplacement par un prestataire (entreprise Borthelle), la voiture utilisée par l'employé communal n'a que très peu d'utilité. Par ailleurs, elle nécessiterait de faire d'importants travaux de maintenance et sachant que

sa valeur est nulle (achetée 1 000€ en 2018...), il est proposé au conseil de faire enlever le véhicule pour transfert à une casse automobile. *Accord du Conseil Municipal à l'unanimité*

➤ Salle communale :

- Achats de matériel : conformément au budget, le conseil municipal valide l'achat de divers produits (verres « basoberri », percolateur etc...) permettant de compléter l'offre de prestations.
- Réflexions sur le fonctionnement : suite à quelques dysfonctionnements, les différents utilisateurs de la salle vont se réunir pour une remise à plat de la convention liant les partenaires (CAPB, Ikastola, commune).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

➤ Déploiement de la fibre optique :

Information à communiquer aux habitants : la fibre optique arrive sur la commune.

La fibre optique permet d'avoir un accès à internet de meilleure qualité et plus rapide, facilitant l'utilisation de nouveaux outils numériques. Elle est actuellement en cours de déploiement sur tout le département. En ce qui concerne la commune, le quartier Abense sera desservi en totalité d'ici fin 2022. Alos et Sibas seront connectés au plus tard fin 2023.

Pour plus de détails, les candidats à un raccordement peuvent d'ores et déjà se renseigner sur le site www.thd64.fr, ils y trouveront toute la procédure à suivre.

En cas de difficultés, possibilité de s'adresser à la mairie.

➤ Communication :

Le conseil municipal, conscient qu'il est nécessaire de partager plus largement son action, mettra en place un plan de communication. Cela passera notamment par la distribution (reparation !) d'un bulletin municipal annuel. A ce sujet, il est rappelé que tous les comptes-rendus des réunions du conseil sont déjà en ligne sur le site web de la commune :

www.alos-sibas-abense.com. Au passage, un grand merci à Alain Letrange créateur du site et qui assure son alimentation !

➤ Devis travaux peinture bâtiment communal Abense

Lecture et validation de la proposition de Albert Jubéra pour des travaux au bâtiment communal d'Abense (salle du rez de chaussée + cage d'escalier) pour la somme de 3.735,60€ TTC

➤ Travaux d'intérêt général

Suite au départ à la retraite de l'employé communal, les plus gros travaux concernant les espaces verts ont été confiés à l'entreprise Borthelle. Cependant, il reste toute une série de petits travaux (bricolage, peinture, nettoyage fossés et revers d'eau, etc...) qui doivent être faits régulièrement. Le conseil proposera donc prochainement de mettre en place une journée citoyenne (périodicité à définir), en faisant appel à toutes les bonnes volontés.

A souligner que certaines citoyennes ont déjà commencé. Merci à Marie-Jo, Françoise, Beatrix, Annie, Isabelle... pour leur implication dans des travaux d'embellissement !